

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean François, Conseiller municipal délégué :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues c'est une délibération qui a trait au Pass culture que la ville finance au bénéfice de nos étudiants.

Très rapidement, c'est une délibération récurrente qui revient chaque année. Nous considérons que les années étudiantes sont, non seulement des années d'acquisition, de savoir académique, ou de formation professionnelle, mais également des années qui doivent faciliter l'accès à la culture et même pour certains étudiants, des années de découverte de la culture.

Donc, nous vous proposons de financer 4 500 pass culture, c'est-à-dire 1 500 coupons qui permettent à des étudiants d'accéder à un tarif extrêmement privilégié (16 euros) à quatre spectacles choisis parmi les plus grandes salles de la ville, puisque le choix va de l'Opéra de Lyon, à l'Auditorium, en passant par les Clochards Célestes, les nuits sonores, la Compagnie des Zonzons, etc...

C'est une délibération qui je crois, sur le plan social est d'un intérêt tout à fait évident, et également propice à la mise en évidence de la richesse culturelle de la Ville de Lyon et je vous demande, si vous voulez bien, de l'adopter.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)